

personnes qui occuperaient en temps normal la tribune officielle. Autrement dit, en raison de l'augmentation constante du nombre des fonctionnaires ministériels, au long des années, ces derniers doivent non seulement s'installer dans la tribune officielle mais occuper aussi la rangée de sièges située derrière la tribune des courriéristes.

Je dirais au député qu'il existe un différent, si je puis employer ce terme, entre les journalistes de la tribune parlementaire et d'autres intéressés. On se demande si cette partie de la tribune publique a été assignée aux journalistes et si ceux-ci y ont droit. En ce qui concerne l'Orateur, les droits des journalistes parlementaires sur cette rangée de sièges n'ont jamais été confirmés. Puisqu'il en est ainsi, les fonctionnaires utilisent ces sièges. Je suppose que tel est le cas aujourd'hui, mais ce n'est qu'une hypothèse, car, je le répète, je ne puis pas voir qui y est assis. J'espère que ceci répond au point soulevé par le député de Winnipeg-Sud-Centre. En tout cas, j'étudierai la question.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'ajouterais simplement que, d'ici, ces personnes n'ont pas l'air de fonctionnaires. On devrait donc leur faire quitter ces sièges.

M. l'Orateur: Je les regarderai pour voir si elles ont l'air de fonctionnaires.

• (4.10 p.m.)

M. D. W. Groos (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, on a dit dans un article que j'ai lu l'autre jour que les menées engendrées par le projet de loi dont nous sommes saisis sont un abordage entre le ministre et les amiraux. Je n'en sais rien, mais je me souviens d'avoir lu récemment un livre qui fait autorité sur les accidents en mer et l'unique citation anonyme qui apparaît sur la page de titre m'a amusé et elle pourrait je pense intéresser la Chambre au cours de ce débat. On y lisait: «Les abordages sont à éviter. Ils peuvent gâcher votre journée». Certains aspects de la question à l'étude non seulement gâtent ma journée, mais encore tout mon été et tout mon hiver, et nous ne leur permettrons pas, j'espère, de gâcher tout notre printemps.

J'avais préparé mon intervention au débat comme d'habitude et j'avais préparé bien des citations d'hommes célèbres qui prouvaient que le gouvernement avait raison de présenter une mesure sur l'unification. Toutefois, en lisant ce qu'on a écrit dans les journaux et les revues et ce qui s'est dit au cours du long débat sur les crédits provisoires, et après avoir écouté le débat d'hier et d'aujourd'hui,

[M. l'Orateur.]

j'en ai conclu que ce serait inutile, parce qu'il me semble maintenant évident qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau à ajouter à ce qui a déjà été dit.

Les lignes de combat sont arrêtées et comme Wellington devant Waterloo, nous dansons une sorte de gavotte, parlementaire dans notre cas, avant de nous colleter avec la tâche qui nous attend: le vote à l'étape de la deuxième lecture. C'est la forme même que prend cette danse politique qui me gêne et m'inquiète, et je dois, sans tarder, vider mon sac.

Comme tous les députés de l'arrière-ban le savent, ils ont du temps pour la contemplation. En contemplant le travail parlementaire, de façon générale, et le présent débat, en particulier, je suis frappé de la manière dont nos excès à la Chambre reviennent nous hanter et nous tourmenter. Les débats portant sur des questions qui nous touchent aussi profondément que celle-ci, font naître chez plusieurs d'entre nous des tensions, provoquent des échanges d'un côté à l'autre de la Chambre et dans la presse, échanges qui sont pure calomnie, tentative d'assassinat moral qui laisse des blessures graves et lentes à guérir. Il me semble que tout cela sert bien peu la cause du Parlement et les intérêts des Canadiens.

L'excuse ordinaire et bien trop fréquente est: «il a fait, il a dit cela quand nous étions là-bas», c'est-à-dire de l'autre côté de la Chambre par rapport à l'Orateur. Je sais bien que je ne suis pas le premier à faire cette remarque, mais j'espère être le dernier à dire que c'est là de l'histoire ancienne dont la grande majorité d'entre nous ne se soucie nullement. Tout cela est mort et enterré. En y revenant, nous empoisonnons inexorablement l'atmosphère de cette Chambre et compromettons l'œuvre à accomplir. Il m'est impossible de désigner quelqu'un en particulier. A mon avis, nous avons tous encouragé ou du moins pardonné un tel débat.

Selon moi, nous avons trop tendance à profiter de notre sécurité et de notre isolement, à la Chambre et ailleurs, pour essayer d'imputer des mobiles—quelles que soient nos ruses pour échapper à la vigilance de Votre Honneur. Nous doutons trop souvent de l'intégrité de nos adversaires, surtout quand il s'agit, comme ici, d'un problème d'opinion. Le gouvernement a-t-il raison d'introduire cette mesure législative concernant une force unifiée? On peut dire ceci ou cela, blanc ou noir, mais c'est uniquement affaire de jugement et il est futile de mettre en doute les motifs et l'intégrité de quelqu'un, peu importe la subtilité de l'accusation.